

Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île (PEDGÎ)

DE LA MESURE EN TOUTES CHOSES

Horace, 65 -8av. J.-C.)

Mémoire présenté dans le cadre

des audiences publiques

tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

aux Îles-de-la-Madeleine, les 10 et 11 mars 2026,

Îles-de-la-Madeleine

Hélène Chevrier

Bonsoir.

1. Courte présentation de la personne

Je suis originaire des Îles-de-la-Madeleine. Détentrice d'une formation en sciences sociales et d'une maîtrise en ethnologie, j'ai travaillé à titre d'organisatrice communautaire pendant près de 40 ans au CLSC (Centre de santé et de services sociaux) des Îles. Consciente de la richesse et de la vulnérabilité de la nature en général, j'ai été fondatrice du Mouvement pour la valorisation du patrimoine naturel des Îles (aujourd'hui Attention Fragîles) à la fin des années 1980, et du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), affilié à l'UQAR, au tournant des années 2000. Aujourd'hui, je suis retraitée, grand-maman, citoyenne active, en autant que faire se peut.

2. Brève explication de l'intérêt porté au projet

Au regard du projet de construction du parc éolien de Grosse-Île, j'ai d'abord pris connaissance de la documentation produite par l'Initiateur et des analyses et commentaires exprimés par des experts gouvernementaux. Le 3 décembre dernier, j'ai assisté à la présentation du PEDGÎ donnée par l'Initiateur, la Société en commandite Parc éolien de Grosse-Île S.E.C., lors de la séance d'information publique tenue par le BAPE. À la suite de quoi, j'ai jugé nécessaire de demander la tenue d'un examen public du projet en titre. J'ai participé à la première partie de l'audience publique en cours, soit les 10 et 11 février dernier, aux Îles-de-la-Madeleine.

3. Préoccupations liées au projet

Sans reprendre ni restreindre ici les préoccupations que j'ai exprimées précédemment, j'actualise quelque peu, à la suite des informations reçues en 1^{ère} partie de l'audience, celles que j'ai résumées en février :

- a. ***L'étude d'impact est inachevée.*** Des pièces importantes sont toujours manquantes. En exemples : bien que l'Initiateur affirme vouloir n'installer que quatre éoliennes, l'ingénierie de celles-ci et leurs sites respectifs d'implantation demeurent inconnus, et l'Initiateur maintient vouloir être autorisé à occuper sept « positions » potentielles. De même, les discussions avec le ministère des Transports (MTMD) ne sont pas réellement amorcées au sujet de l'utilisation d'un chemin embryonnaire et d'un banc d'emprunt situés dans le secteur de la mine, et la protection du littoral n'a pas encore été traitée par les divers intervenants concernés (MRN, CM, MTMD, etc.). De plus, le choix des éoliennes n'est pas arrêté. L'Initiateur a encore besoin de recherche et de discussions avec les fabricants de turbines, afin, dans les choix à faire, de trouver « un modèle capable de résister aux conditions des Îles ». Sans ces informations, il est difficile de porter un jugement totalement éclairé sur le projet.
- b. ***Le projet de Parc éolien de Grosse-Île se situe dans un milieu doublement menacé par les changements climatiques.*** Un regard porté sur la modélisation des aléas côtiers, lors de la 1^{ère} partie de l'audience, a confirmé l'évolution inexorable du trait de côte. Évolution qui peut produire, non à court terme (10-

15 ans), possiblement au cours des ans et très probablement à la fin de l'entente contractuelle avec Hydro Québec, soit dans les années 2050-2060, une atteinte de la mer ou des vagues en provenance du golfe ou de la lagune, sur les fondations des éoliennes et sur les autres infrastructures du projet. Devant ces scénarios, l'Initiateur propose de surdimensionner les fondations et de les protéger par palplanches, et de surélever les chemins d'accès. Le projet a aussi besoin que le cordon dunaire demeure suffisamment en place pour pouvoir maintenir les activités de production éolienne. Les échanges en audience ont également fait voir les préoccupations des divers intervenants concernés par la protection des liens de communication entre les îles (notamment la route entre îles de l'Est et Centre de l'archipel) ainsi que les difficultés relatives à la « stabilisation des littoraux ». Ces difficultés laissent entrevoir des problèmes potentiels pour le PEDGÎ (rupture de production, rupture de transport et communication, difficultés d'entretien et réparation, etc.).

- c. Il est important de préserver la biodiversité et l'intégrité des habitats essentiels aux oiseaux.** Cette préoccupation demeure totale. Il est inquiétant que l'Initiateur maintienne, comme mesure de réduction des collisions mortelles oiseaux/éoliennes, un suivi annuel de mortalité et, comme deuxième mesure, l'intention d'ajouter à certaines éoliennes un système d'alerte lors de brouillard. Système jamais éprouvé.

Par ailleurs, la zone d'étude est constituée de deux milieux dunaires aux caractéristiques différentes que l'étude d'impact ne distingue pas. A) L'étroit cordon dunaire à l'est des deux actuelles éoliennes est composé d'un milieu terrestre aux sables fixés, de milieux humides et de petits étangs qui concentrent une diversité d'oiseaux et d'espèces fauniques et floristiques. Advenant le bouleversement ou la perte d'intégrité des habitats dans cet espace naturel, il est impensable de compenser telles pertes. B) La dune en face de la mine est un milieu hautement occupé (industriel) et bouleversé. La végétation y est rare, le sable presque à nu. Dans ce secteur, on peut dire que le vent joue constamment avec le sable et avec les obstacles qu'il rencontre. Des mesures de « stabilisation » des sables devront constamment faire l'objet d'attention et d'action (plantation, recouvrement).

- d. Les enjeux financiers ne sont pas traités dans l'étude d'impact.** L'initiateur a expliqué longuement le modèle d'investissement qui soutient le PEDGÎ. Toutefois, le projet étant, sous plusieurs aspects, à l'état de discussions, de choix, d'estimations, d'autorisations, aucun chiffre n'a été actualisé ni aucun chiffre complémentaire n'ont été apportés à l'examen public.

Il m'est aussi paru que la répartition des avantages financiers devrait être plus équitable localement.

- e. Le défi de réduire les émissions de GES à la centrale thermique de Cap-aux-Meules.** Le PEDGÎ promet d'apporter une réduction « rapide » et significative de GES à la centrale. Il est dommage de constater qu'aucune recherche de sites, de modèles de production éolienne, de turbines, etc. n'a été menée par l'Initiateur

avant d'arrêter son choix d'implanter 4 éoliennes de forte capacité à Grosse-Île, dans la dune du Nord. Ainsi, le choix du site présente des contraintes technologiques de construction et des contraintes environnementales qui risquent de nuire au bilan potentiel de réduction de GES souhaité par le PEDGÎ.

Il s'avère aussi nécessaire, devant la demande d'électricité estimée pour les prochaines décennies par Hydro Québec, de relativiser l'apport du PEDGÎ dans le bilan de réduction des émissions de GES, et de modifier nos modes de vie gourmands en énergie de sources fossiles.

4. Commentaire et suggestions pour améliorer le projet

D'abord, je dis qu'il est regrettable que **l'option de câbles sous-marins** ait été mise de côté, puis récemment abolie. À la fin de 2020, Hydro Québec (HQ) avait déjà mené diverses études techniques sur ce scénario et sur cinq autres options. Afin d'évaluer l'acceptabilité sociale, HQ présentait et soumettait ces six options à la consultation. L'avis des résidents était recueilli au moyen d'une plateforme de conversation et d'un sondage téléphonique. En novembre 2021, HQ concluait à l'acceptabilité sociale et déposait l'option de câbles sous-marins à la Régie de l'Énergie. « *Hydro-Québec estime à 2,3 milliards de dollars l'investissement requis sur une période de 40 ans, ce qui équivaut à une économie de 300 millions de dollars par rapport au maintien de la centrale thermique* » et le projet était estimé réalisable pour 2027, informait la radio locale. (<https://cfim.ca/le-raccordement-par-cable-fait-son-chemin-en-vue-de-2027/>). On estimait alors que l'installation de câbles aurait permis une réduction de 94 % des GES émis par la centrale, et l'éolien de 50 %.

Nous sommes en 2026, le PEDGÎ apparaît comme un moyen de portée bien limitée devant le défi pressant de réduction des GES à la centrale de Cap-aux-Meules.

Pour améliorer le PEDGÎ, je suggère de lui appliquer une cure de responsabilité écologique et de réalisme. Ainsi :

- Pour de multiples raisons environnementales,

Je suggère que le PEDGÎ renonce définitivement à implanter des éoliennes dans la zone du Grand Étang et des petits étangs (actuellement sites envisagés pour éoliennes numéros 6 et 7).

Je suggère que le système d'alerte en cas de brume soit installé, à titre expérimental, sur les deux éoliennes déjà en fonction, et ce, dès maintenant.

- Dans le contexte des aléas côtiers (érosion et submersion), face aux changements climatiques et prenant appui sur les expériences de protection littorale menées à ce jour (dont Havre-aux-Basques et Pointe-aux-Loups), lesquelles se soldent par des besoins répétés, sans fin, de travaux majeurs, coûteux et contraires à la dynamique naturelle, et ce, pour les autorités gouvernementales (recharge de plage, enrochement, surélévation des infrastructures, etc.),

Je suggère, par réalisme, précaution, efficacité économique et avec une vision d'avenir, que seule une éolienne, ou deux au maximum, ne soient implantées dans ce secteur, et ce, avec toutes les mesures de protection que celles-ci requièrent, notamment un système d'alerte en cas de brouillard et une rétention des sables.

- Considérant que le PEDGÎ se situe dans des terres publiques et privées et que toutes celles-ci font partie du territoire de la Municipalité de Grosse-Île,

Je suggère que la répartition des revenus, générés par la vente de l'énergie éolienne provenant des parcs communautaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est ainsi que par les paiements fixes et les baux de location, soit revue de manière à ce que la Municipalité de Grosse-Île soit bénéficiaire de montants reflétant davantage les risques encourus sur son territoire au cours des années d'exploitation du PEDGÎ.

5. Position quant à l'autorisation ou non du projet.

En matière de prospective, il est généralement de bonne pratique, avant de prendre des décisions, de se poser les questions suivantes : 1) Est-ce que ce projet est FAISABLE? 2) Est-ce que celui-ci est SOUHAITABLE?

- 1) Dans le cas du PEDGÎ, j'estime que l'Initiateur fait tout son possible pour rendre **techniquement faisable** l'implantation d'éoliennes. Toutefois, plusieurs des emplacements choisis sont inadéquats du point de vue des responsabilités relatives à la conservation de la biodiversité et au maintien de l'intégrité d'habitats naturels de grande valeur. Et, pour la majorité des emplacements choisis, il est à prévoir, tout au long de l'entente contractuelle, de façon récurrente ou en urgence, l'ajout de mesures de protection des infrastructures et des services. De mon point de vue, seule une ou deux éoliennes du PEDGÎ sont peut-être faisables.
- 2) Ce qui pourrait être faisable dans le PEDGÎ, est-ce souhaitable? J'estime que l'implantation d'éoliennes est souhaitable aux Îles. L'implantation d'une ou de deux éoliennes dans le secteur au nord de Mines Seleine contient des risques dans la durée mais est **justifiable pour la réduction des émissions de GES** à la centrale thermique de Cap-aux-Meules.

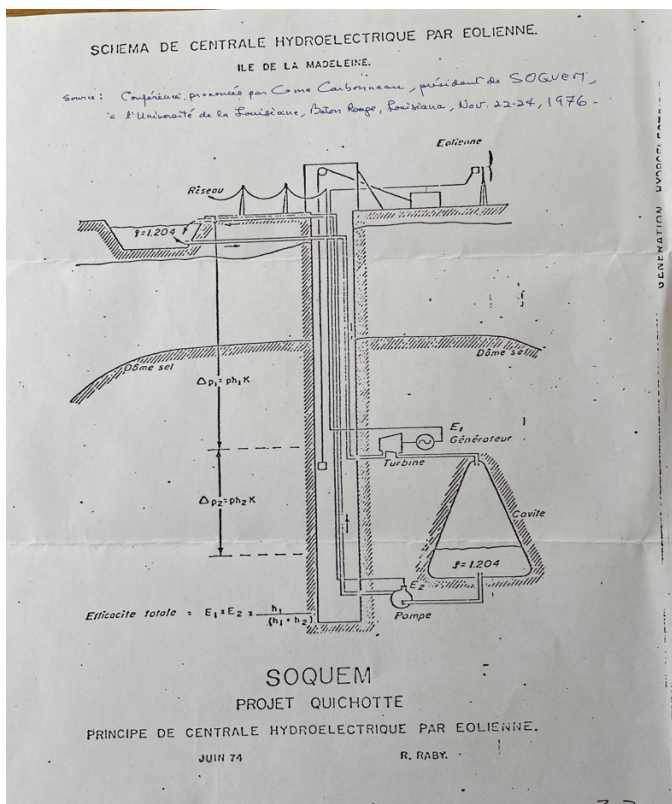
En conclusion, si les pièces manquantes à l'étude d'impact sont soumises et acceptables du point de vue environnemental, je considère que le PEDGÎ, réduit à une ou deux éoliennes seulement, implantées dans le secteur nord de la mine pourrait être autorisé, assujéti à diverses conditions.

Devant les incertitudes qu'apportent les changements climatiques sur le territoire insulaire, particulièrement sur les cordons dunaires, et au regard de la transition énergétique nécessaire, je me permets d'ajouter que diverses études seraient pertinentes :

- Mener une analyse, de façon scientifique et rigoureuse, de sites potentiels pour l'implantation d'éoliennes dans l'archipel, incluant des scénarios avec des éoliennes de diverses capacités, des éoliennes en lagune ou en mer... Telle analyse devrait aussi

couvrir le potentiel d'autres sources alternatives de production électrique avec le souci d'augmenter l'autonomie locale, collective ou individuelle.

- Avec une université et avec la collaboration des organismes d'environnement des îles (Attention Fragîles, Comité Zip, CERMIM, etc.) définir et mettre en action un programme de « sobriété énergétique ».
- Avec une université et avec la collaboration des divers acteurs gouvernementaux concernés par la protection des littoraux, établir un bilan des interventions menées jusqu'ici sur les plages et cordons dunaires de l'archipel et discuter des perspectives de conservation de ces milieux fragiles sur le long terme.
- Inviter une université à vérifier la faisabilité de rendre autonome en énergie électrique un grand consommateur d'électricité, Mines Seleine, au moyen d'une centrale hydroélectrique par éolienne, comme l'avait imaginé dans les années 1970, le président de SOQUEM, M. Come Carbonneau. Selon ma compréhension du schéma suivant, il s'agit du concept d'une éolienne couplée à un système d'accumulation d'énergie par gravité à même les profondeurs de la mine :



Source : Conférence prononcée par Come Carbonneau, président de SOQUEM, à l'université de la Louisiane, Baton Rouge, Louisiane, Nov. 22-24, 1976.

Enfin, avec sagesse, réduisons nos ambitions de consommateurs d'énergie électrique. Transmettons la beauté du monde, particulièrement la richesse délicate de notre archipel madelinot.

Je vous remercie.